



BUDGET PRIMITIF 2024 – VILLE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

PREAMBULE

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle disposition territoriale de la République (NOTRe), a institué de nouvelles dispositions en matière de transparence et de responsabilité financière des collectivités territoriales.

L'article 107 de la loi NOTRe a notamment modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes et prévu que, dans les communes, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les départements, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devait être annexée au budget.

Cette note a vocation à répondre à cette obligation et sera mise en ligne sur le site internet de la commune, après adoption par l'assemblée délibérante.

SOMMAIRE

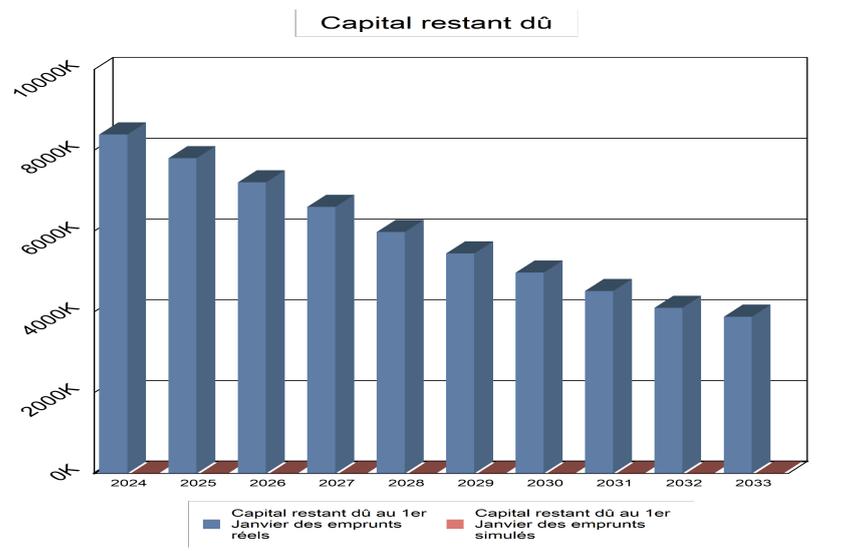
I.	BUDGET 2024 : RAPPELS CONTEXTUELS	2
1.	Etat de la dette	2
2.	Résultat de l'exercice 2023	3
II.	Budget 2024 : éléments soumis au vote	3
1.	L'affectation des résultats	3
2.	Vote des taux de la fiscalité 2024	4
3.	Participation aux syndicats	5
4.	Participation communale au CCAS	6
5.	Subventions versées aux associations	6
6.	Budget communal : section de fonctionnement	7
7.	Budget communal : section d'investissement	10

I. BUDGET 2024 : RAPPELS CONTEXTUELS

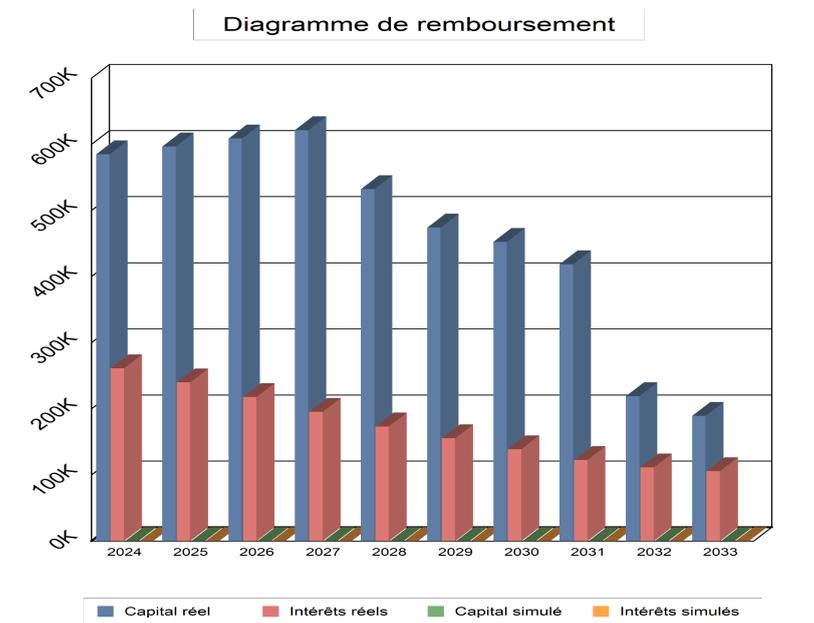
1. Etat de la dette

Un emprunt de 3M€ a été contracté en 2023. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 est de 8 390 382,22 €. Le graphique ci-dessous retrace l'évolution de l'encours de la dette jusqu'en 2033.

EVOLUTION DE LA CHARGE DE LA DETTE EN ANNUITÉS ET EN INTÉRÊTS



La charge de la dette est en 2024 de 846 583,15 € (585 116,83 € en remboursement de capital ; 261 466,32 € en intérêts).



2. Résultat de l'exercice 2023

Montant exprimé en euros	Investissement	Fonctionnement	Global
Dépenses réalisées	2 069 483,59 €	10 418 140,08 €	12 487 623,67 €
Recettes réalisées	5 469 025,63 €	11 147 703,75 €	16 616 729,38 €
Résultat par section (hors affectation)	3 399 542,04 €	729 563,67 €	4 129 105,71€
Résultat antérieur reporté	846 121,94 €	1 382 550,03 €	2 228 671,97 €
RÉSULTAT GLOBAL	4 245 663,98 €	2 112 113,70 €	6 357 777,68 €
Total des RAR	638 169,29 €	0,00 €	638 169,29 €
TOTAL CUMULE	4 883 833,27 €	2 112 113,70 €	6 995 946,97 €

La commune a dégagé un excédent en investissement de 4 883 833,27 € et un excédent en fonctionnement de 2 112 113,70 €, soit un excédent cumulé de 6 995 946,97 €, inclus les restes à réaliser.

II. Budget 2024 : éléments soumis au vote

1. L'affectation des résultats

Résultat de fonctionnement 2023 (excédent)	2 112 113,70 €
Résultat d'investissement 2023 (excédent)	4 245 663,98 €
Résultat global 2023	6 357 777,68 €
Restes à réaliser en dépenses	464 625,02 €
Restes à réaliser en recettes	1 102 794,31 €
Résultat restes à réaliser 2023	638 169,29 €
Résultat net 2023	6 995 946,97 €

L'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement 2023, hors Restes à Réaliser, est la suivante :

- Reprise du résultat de la section investissement d'un montant de 4 245 663,98 € au compte R 001 (solde d'exécution positif de la section d'investissement reporté) ;
- Reprise du résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 2 112 113,70 € au compte R 002 (résultat de fonctionnement reporté)

2. Vote des taux de la fiscalité 2024

Les bases fiscales sont les suivantes :

Bases (exprimé en euros)	Bases 2020	Bases 2021	Bases 2022	Bases 2023	Bases 2024 (prévisionnelles)
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12 356 719	281 596	284 639	496 970	516 153
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8 786 478	9 094 358	9 434 638	10 075 122	10 514 021
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54 227	54 277	55 697	54 705	55 000

Depuis 2021, le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) est égal à la somme du taux communal fixé par l'assemblée délibérante et du taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de 2020.

Les taux applicables proposés pour l'année 2024 sont inchangés par rapport à 2023 à savoir :

TAXES	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	16,17 %	16,17 %	16,17 %	18,57 %	18,57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,88 %	38,25 %	38,25 %	44,00 %	44,00%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	90,36 %	90,36 %	90,36 %	90,36 %	90,36 %

Le produit attendu de la fiscalité directe locale est de 5 620 000 € en 2024, contre 5 415 963 € réalisé en 2023. Cette progression est principalement le fruit d'une évolution des bases fiscales de 3,86 %. Les taux restent identiques à ceux de 2023.

3. Participation aux syndicats

La municipalité est membre de différents syndicats et organismes intercommunaux. Elle est redevable chaque année d'une participation financière pour chacun d'entre eux.

Imputation	Domaine	Nom	Montant
65568	Sport	Syndicat Intercommunal pour la gestion du gymnase Pablo Picasso	92 756,00 €
65561	Social	Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée	5 311,20 €
6553	Social	SDIS	396,00 €
		TOTAL	98 463,20 €

4. Participation communale au CCAS

La participation de la commune au budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sera de 90 000 € en 2024.

5. Subventions versées aux associations

Le total des subventions aux associations en 2024 s'élève à 97 832 €, suivant la répartition ci-dessous :

Imputation	Domaine	Nom	Montant
65748	Social	ADAPEI	400€
65748	Social	Aide aux animaux en détresse	700€
65748	Sportif	Amicale sportive	31 984€
65748	Culturel	Am stram gamme	300€
65748	Social et culturel	Animakt	16 648€
65748	Divers	Arac	350€
65748	Culturel	Auto Rétro Salucéenne	1 200€
65748	Culturel	AuTour du Pot à Saulx	4 750€
65748	Sportif	Boule Salucéenne	2 000€
65748	Culturel et divers	Chartreuse lyrique	6 350€

65748	Divers	Comité des fêtes	1 500€
65748	Divers	Comité du jumelage	2 000€
65748	Divers	Coopérative scolaire	3 000€
65748	Divers	Éveil et moi	400€
65748	Divers	FCPE	450€
65748	Divers	Jeunes sapeurs pompiers de Longjumeau	150€
65748	Sportif	Lycée Jacques Prévert (association sportive)	300€
65748	Divers	Nous Salucéens	4 000€
65748	Culturel	Peintres des 4 saisons	500€
65748	Culturel	Radio Mille Pattes	1 200€
65748	Social	Refuge St Roch	700€
65748	Social et culturel	Renaissance et Culture	250€
65748	Culturel	Saulx Live	1300€
65748	Social	SNL	1 500€
65748	Divers	SMLH comité du Hurepoix	200€
65748	Culturel	Théâtre de Longjumeau	10 200€
65748	Culturel	Troupe des Zicos	500€
65748	Divers	UNRPA	5 000€
		TOTAL	97 832€

6. Budget communal : section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	121 157,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	784 629,00	0,00	927 062,00	0,00	927 062,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 685 037,00	0,00	1 705 792,71	0,00	1 705 792,71
731	Fiscalité locale	5 942 297,00	0,00	6 073 000,00	0,00	6 073 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 022 267,00	0,00	1 066 817,00	0,00	1 066 817,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	45 737,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
Total des recettes de gestion courante		9 601 124,00	0,00	10 052 671,71	0,00	10 052 671,71
76	Produits financiers	18,00	0,00	42,00	0,00	42,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 601 142,00	0,00	10 055 213,71	0,00	10 055 213,71
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	16 991,75		18 894,85	0,00	18 894,85
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		16 991,75		18 894,85	0,00	18 894,85
TOTAL		9 618 133,75	0,00	10 074 108,56	0,00	10 074 108,56
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						2 112 113,70
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						12 186 222,26

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 718 757,77	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
--	--------------	--

Le **chapitre 013** contient notamment les remboursements sur rémunération du personnel. Ce montant est difficilement évaluable et change chaque année en fonction de l'absentéisme (maladie, congés maternité...).

Le **chapitre 70** regroupe l'ensemble des recettes des services à la population, tels que la restauration scolaire, la crèche, l'ALSH, l'école de musique, la garderie...

Le **chapitre 73** et le **chapitre 731** concernent les impôts et taxes.

Le **chapitre 74** réunit les dotations, subventions et participations. Ce chapitre comprend notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et la Dotation de Solidarité Rurale.

Le **chapitre 75** est composé notamment des revenus des immeubles.

b) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 745 046,29	0,00	2 913 467,55	0,00	2 913 467,55
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	5 398 316,03	0,00	5 644 189,81	0,00	5 644 189,81
014	Atténuations de produits	171 025,00	0,00	174 200,00	0,00	174 200,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	380 417,86	0,00	452 796,97	0,00	452 796,97
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 694 805,18	0,00	9 184 654,33	0,00	9 184 654,33
66	Charges financières	169 452,54	0,00	257 415,31	0,00	257 415,31
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 200,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 875 457,72	0,00	9 448 569,64	0,00	9 448 569,64
023	Virement à la section d'investissement (4)	1 731 201,22		2 379 640,27	0,00	2 379 640,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	394 024,84		358 012,35	0,00	358 012,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 125 226,06		2 737 652,62	0,00	2 737 652,62
TOTAL		11 000 683,78	0,00	12 186 222,26	0,00	12 186 222,26
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						12 186 222,26

Le **chapitre 011** concerne les charges à caractère général. Ce chapitre progresse de près de 5,3 %.

Cette progression permet :

- De maintenir une enveloppe de 540 000 € pour les dépenses de fluides,
- De mobiliser une enveloppe supplémentaire de 30 000 euros attribuée au fonctionnement des centres de loisirs afin d'organiser davantage de sorties, le temps des travaux.
- De prévoir une dotation supplémentaire de 20 000 € accordée au service entretien restauration, principalement pour les dépenses alimentaires et les dépenses d'entretien.
- D'accorder des moyens complémentaires au service informatique pour accompagner la mise à jour des logiciels métier en mode Saas (logiciel accessible via internet).

Le **chapitre 012** concerne les charges de personnel. Ce poste de dépenses augmente en 2023 (+5,8%). Cette progression s'explique notamment par :

- L'effet report de l'évolution de la valeur du point d'indice
- L'effet report de l'augmentation du smic
- Les 5 points d'indice majoré supplémentaires au 1er janvier 2024
- Le remplacement des agents en arrêt de longue maladie ou en cours de reclassement
- Le budget dédié à l'accueil de deux stagiaires et d'un apprenti
- La revalorisation du RIFSEEP

Le **chapitre 014** concerne les atténuations de charges. Ce chapitre comprend principalement la dépense correspondante au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le **chapitre 65** concerne les autres charges de gestion courante. Ce chapitre augmente en 2024 de 3,1%. La subvention au CCAS augmente de 30 000 € et les subventions aux associations de 31 214 €.

Le **chapitre 66** concerne les charges financières.

Les **chapitres 023** et **042** sont des opérations d'ordres. Ils correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Le chapitre 023 est l'excédent dégagé de la section de fonctionnement, alors que les dotations aux amortissements (chapitre 042) représentent un autofinancement obligatoire. Les deux forment l'autofinancement.

Budget communal : section d'investissement

a) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 428 773,12	912 382,04	484 408,00	0,00	1 396 790,04
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	3 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		4 428 773,12	912 382,04	484 408,00	0,00	1 396 790,04
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	275 800,00	0,00	274 452,00	0,00	274 452,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	1 302 506,92	190 412,27	1 500 000,00	0,00	1 690 412,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 383 070,00	0,00	295 500,00	0,00	295 500,00
Total des recettes financières		2 961 376,92	190 412,27	2 069 952,00	0,00	2 260 364,27
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		7 390 150,04	1 102 794,31	2 554 360,00	0,00	3 657 154,31

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 731 201,22		2 379 640,27	0,00	2 379 640,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	394 024,84		358 012,35	0,00	358 012,35
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		60 680,24	0,00	60 680,24
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 125 226,06		2 798 332,86	0,00	2 798 332,86

TOTAL	9 515 376,10	1 102 794,31	5 352 692,86	0,00	6 455 487,17
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	4 245 663,98
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	10 701 151,15
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	2 718 757,77
--	---------------------

L'évolution des recettes d'investissement résulte en grande partie de la politique d'investissement poursuivie. Plus la commune investit, plus elle perçoit de subventions et de Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Le chapitre 10 concerne le FCTVA, la Taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Le FCTVA, perçu en 2024, résulte du programme d'investissement réalisé en 2023 et des intégrations des frais d'études et ou d'insertion. Des dépenses de fonctionnement sont aussi éligibles à ce dernier et sont inscrites en recettes de fonctionnement.

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et aux opérations qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Cette recette est difficile à évaluer. Elle fluctue au gré des projets engagés.

Les **chapitres 021** et **040** correspondent à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement.

Le **chapitre 16** concerne l'emprunt.

b) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	434 227,54	164 739,71	94 660,00	0,00	259 399,71
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	10 635,46	9 534,00	1 101,06	0,00	10 635,06
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 204 834,14	285 838,31	775 573,15	0,00	1 061 411,46
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	6 426 374,00	0,00	8 700 000,00	0,00	8 700 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 076 071,14	460 112,02	9 571 334,21	0,00	10 031 446,23
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	601 476,51	0,00	585 616,83	0,00	585 616,83
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	55 000,00	4 513,00	0,00	0,00	4 513,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		656 476,51	4 513,00	585 616,83	0,00	590 129,83
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 732 547,65	464 625,02	10 156 951,04	0,00	10 621 576,06
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	16 991,75		18 894,85	0,00	18 894,85
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		60 680,24	0,00	60 680,24
Total des dépenses d'ordre d'investissement		16 991,75		79 575,09	0,00	79 575,09
TOTAL		8 749 539,40	464 625,02	10 236 526,13	0,00	10 701 151,15
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						10 701 151,15

La municipalité poursuit ses efforts pour investir. Le montant des dépenses d'investissement est de 10 701 151,15 € dont 10 236 526,13 € de dépenses nouvelles.

Les dépenses d'investissement comprennent le programme suivant :

- L'extension et la réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France selon l'autorisation de programme voté en décembre 2022.

Libellé programme	Montant des AP en TTC	Montant des crédits de paiement en TTC			
		Réalisé en 2023	2024	2025	2026
Extension et réhabilitation de l'école élémentaire Anatole France en groupe scolaire (20 rue du Château)	10 000 000 €	104 377,43 €	8 700 000 €	500 000 €	695 622,57 €

Elles comprennent également et notamment :

- ☒ En matière d'immobilisations incorporelles (**chapitre 20**) :
 - Révision du PLU
 - La démolition de l'entrée du Parc de la Jonchère et sa rénovation
 - La mise en accessibilité de la Tour Adam
- ☒ En matière d'immobilisations corporelles (**chapitre 21**):
 - Parc et bâtiment de la Jonchère : Démolition du porche et création d'un parking ; remise en état de la rotonde
 - Programme de rénovation de l'éclairage public (programme 2020-2025)
 - Tour Adam : Mise en accessibilité
 - Rénovation des murs autour de l'église par du barreaudage
 - Achat de deux véhicules électriques (pour les services techniques et pour le portage des repas)
 - Ecole Eugène Leroy : Pose de panneaux photovoltaïque sur le toit de l'école Eugène Leroy
 - Ecole Louis Mouchard : Remplacement des chaudières
 - Police municipale : création d'une rampe PMR
 - Remplacement des panneaux de ville
 - Chemin de la Creusiere : élargissement (PUP ITM)
 - Cimetière : reprise de concession
 - Accueil de loisirs et restauration scolaire : mobiliers
 - Place Marty : pose de gabion

Le **chapitre 16** correspond au remboursement du capital de la dette (585 116,83 €).

Conclusion :

La commune continue à investir notamment avec la finalisation programmée de la nouvelle école Anatole France pour un montant de 10 M€. Les ratios de solvabilité n'ont pour autant pas été dégradés. La trajectoire budgétaire de la commune reste saine et va permettre de continuer à investir dans les infrastructures municipales à venir.